

Plan d'action territorial de réduction des déchets de MTPM *Contributions porquerollaises aux groupes de travail des 30 et 31 janvier 2020*

1. Introduction

Notre association, les Amoureux de Porquerolles, n'étant pas disponible pour répondre à votre invitation de participer aux groupes de travail sur le projet de Plan d'action territorial de réduction des déchets de MTPM, les 30 & 31 janvier prochains, nous vous adressons ci-après nos contributions aux différents groupes de travail.

Elles sont basées sur les réflexions de notre association sur ce sujet central pour une île, et sur les analyses du comité insulaire Smilo de Porquerolles¹ réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la vie et le développement durable de l'île. La gestion des déchets est l'une des cinq thématiques prioritaires² sur lesquelles travaille le comité insulaire.

2. Observations préalables

- **La gestion des déchets est l'affaire de tous.** La priorité est donc de développer une campagne de prise de conscience de tous les acteurs, dont le grand public, des responsabilités de chacun, et d'inciter aux bonnes pratiques de gestion des déchets, **à commencer par le tri sélectif.** (cf. GT 8).
- **La seconde priorité est de lutter contre la prolifération des déchets plastiques,** véritable fléau, en particulier pour la Méditerranée (voir GT 5).
- **L'un des enjeux majeurs du traitement des déchets est de réduire le gaspillage des matières premières** en redonnant une nouvelle vie aux déchets, ou à certains de leurs composants par différents traitements : Réemploi - Recyclage - Valorisation. (GT 9).
- Il convient de tenir compte des nombreuses dispositions de **la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** qui vient d'être adoptée par le Parlement, et des décrets d'application à venir.

Spécificités de la gestion des déchets d'une île

- Le transport des déchets sur le continent, représentant un coût important. L'objectif principal est donc de réduire les volumes et les poids à transporter.
- En été les quantités sont multipliées par 10. Aux déchets propres à la vie de l'île s'ajoutent les déchets laissés par les touristes de passage pour la journée (7 à 10 000 par jour en saison), et ceux des plaisanciers. Ils s'ajoutent aux déchets apportés par la mer sur le rivage.

¹ Le comité insulaire Smilo (association internationale des petites îles durables) réunit l'ensemble des acteurs publics et privés de l'île de Porquerolles (MTPM, Mairie de Hyères, Parc national de Port-Cros, associations, commerçants, pêcheurs, domaines viticoles et agricoles, Igesa, etc.)

² Thématiques Smilo : Déchets, Eau et assainissement, Energie, Ecosystèmes et Biodiversité, Paysage.

3. Contributions pour les groupes de travail MTPM

GT 1 : administrations exemplaires : équipe prévention, comment se situer dans l'organisation à venir et travailler en mode projet : atelier de transversalité.

Nous n'avons pas compétence pour faire des propositions sur l'organisation administrative du projet. Toutefois, nous formulons deux souhaits :

- Informer les différentes parties prenantes, dont les organisations représentant les citoyens des différentes localités concernées, des résultats des groupes de travail des 30 et 31 janvier et des suites qui leur seront données.
- Organiser une nouvelle réflexion fin 2021, pour tenir compte des premiers résultats des actions engagées, mais aussi des évolutions du contexte législatif ou réglementaire (prise en compte des décrets d'application de la loi économie circulaire), des avancées des technologies de traitement et de valorisation des déchets, etc.

GT 2 : éviter la production de végétaux : actions broyages, paillage etc.

N'y a-t-il pas une erreur dans le libellé « éviter la production de végétaux » ?

Le transport des déchets végétaux constituant une partie significative du coût de gestion des déchets, en particulier pour les îles, il convient d'inciter à leur broyage au plus près de leur lieu de production, puis de les valoriser, par exemple par des usages d'agro écologie.

La valorisation par le compostage permet un traitement triplement écologique :

- traitement biologique des vignes, des arbres, de l'agriculture, du maraichage et du jardinage (compost et/ou paillage)
- réduction des émissions de GES liées aux transports et au coût de ceux-ci.
- évite leur brûlage encore trop souvent pratiqué pour éliminer les végétaux, source de pollution atmosphérique et de risque incendie.

MTPM doit inciter les différents acteurs (producteurs publics ou privés de déchets végétaux, transporteurs, utilisateurs potentiels des broyats) à s'organiser pour travailler ensemble, et si besoin est, les accompagner dans la démarche.

MTPM doit également organiser ou faciliter la collecte locale des déchets végétaux, y compris par la mise en place de conteneurs spécifiques.

Pour Porquerolles :

- 1) *Validation par MTPM du projet associant la Fondation Carmignac offrant de procéder gracieusement avec son équipement et son personnel au broyage des déchets végétaux du village, apporté par Veolia à partir de la déchèterie voisine (plutôt que de les exporter sur le continent), compostage réalisé sur place par le Domaine viticole de La Courtade pour le traitement de ses vignes.*
- 2) *Organisation par MTPM, en liaison avec la Mairie annexe de Porquerolles, Veolia et les associations, de la collecte des déchets végétaux du village, avec conteneurs spécifiques.*
- 3) *Information par les associations sur les modalités de cette collecte.*

GT 3 : encourager la gestion de proximité des bio-déchets et mettre en place une stratégie territoriale autour du compostage.

Le compostage permet à la fois de réduire les quantités de déchets, à transporter et à traiter, et son utilisation agricole, forestière ou de jardinage.

- Développer le compostage des déchets organiques à la fois ménagers et collectifs en sensibilisant les particuliers, en particulier les copropriétés, et les professionnels (restauration notamment).
- Sensibiliser les particuliers au compostage et proposer des composteurs individuels gratuits.
- Organiser une filière de ramassage dans les restaurants et les cantines, des déchets résultant de la partie préparation des repas, épluchures notamment (pas de mélange avec des restes divers).

Pour Porquerolles :

- *Organiser, en saison estivale, la filière de ramassages des déchets organiques des restaurants, par un triporteur électrique et la mise en service d'un composteur collectif par un CDD étudiant.*

GT 4 : lutter contre le gaspillage alimentaire dans diverses structures : communes, restaurants, Ephad, hôpitaux.

Inciter ces cantines et restaurants publics à adhérer à la démarche « *Mon restaurant responsable* » <https://www.monrestauresponsable.org/>

Démarche basée sur 4 piliers (Assiette responsable - Eco gestion - Engagement social et territorial - Bien être

Pour Porquerolles :

- *Etudier, avec l'association des commerçants, un projet d'engagement des restaurants de l'île et l'Igesa pour une démarche de réduction du gaspillage alimentaire.*

GT 5 : promouvoir la vaisselle réutilisable dans les communes et lors des événements (éco-événements).

Il ne faut pas se limiter à la vaisselle réutilisable et aux événements dans les communes. La pollution par les déchets plastiques est un véritable fléau, en particulier pour la Méditerranée. 600.000 tonnes de plastique y sont rejetées chaque année mettant en danger la vie des espèces marine mais aussi la santé humaine.

Il faut engager une guerre totale aux matières plastiques sous toutes leurs formes, et par tous les acteurs publics et privés, en ligne avec la charte d'engagement « Sud Zéro déchet plastique » que vient de lancer la Région.

MTPM doit adhérer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » et contribuer à faire appliquer, dès cette année 2020, les interdictions prévues par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (*cf. liste des principales mesures ci-après*) :

- Faire appliquer les interdictions au sein des services de MTPM et des structures gérées par la Métropole.
- Inciter les communes de la Métropole de faire de même.
- Lancer, avec les instances professionnelles et les associations une campagne d'information du public sur ces interdictions.
- Demander aux commerçants de supprimer la vente ou l'usage des objets visés.
- Demander aux consommateurs de ne plus acheter d'objets ou emballages en plastique.

Principales interdictions **(Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)**

- Interdiction depuis le 1^{er} janvier 2020 des objets à usage unique en plastique : gobelets, verres, assiettes, couverts, petites cuillères, pailles, baguettes, coton-tiges, piques, touillettes, plateaux-repas, pots à glace, saladiers et boîtes, récipients utilisés pour contenir des aliments destinés à être consommés sur place, ou à emporter... Interdiction des bouteilles d'eau plate en plastique dans les cantines scolaires.

- En 2021, les services de l'État et les collectivités territoriales devront réduire la consommation de plastiques à usage unique « lors de leurs achats publics ».

- À partir de 2022, l'État n'achètera plus de plastique à usage unique pour ses lieux de travail et pour les événements qu'il organise. Pour réduire la consommation de bouteilles, les établissements recevant du public devront être équipés de fontaines d'eau potable. Quant aux commerçants, ils ne pourront plus vendre de fruits et légumes frais dans des emballages plastique, sauf lorsqu'ils sont conditionnés en lots d'au moins 1,5 kg. De même, seules les étiquettes compostables resteront autorisées sur les fruits et légumes. Quant aux abonnements presse et aux publicités, ils ne pourront plus être adressés dans des emballages plastiques.

- Pour le recyclage des bouteilles en plastique, un compromis laisse aux collectivités et aux recycleurs jusqu'à 2023 pour tenter d'atteindre les objectifs intermédiaires de collecte, faute de quoi, après "concertation", le dispositif de consigne pourrait être "mis en œuvre ».

- Deux objectifs fixés à moyen/long terme :

a) tendre d'ici 2025 vers 100 % de plastique recyclé.

b) fin de la mise sur marché des contenants et emballages plastiques au plus tard en 2040.

Lancer une campagne « Zéro mégot » dans toute la Métropole car les filtres à cigarette sont constitués de fibres synthétiques d'acétate de cellulose, origine de micro plastiques retrouvés dans les coquillages et les poissons. En outre, ils et contiennent tous les résidus toxiques issus de la composition de la cigarette (nicotine, benzène, métaux lourds, etc.).

Pour Porquerolles :

- *Lancer une campagne « Zéro plastique » et « Zéro mégots » à mener en commun avec MTPM, la Mairie, la Capitainerie, Véolia, le Parc national, les commerçants, les associations.*
- *Participer à l'appel à projet « Zéro plastique » de la Région Sud*
- *Augmenter le nombre de cendriers sur pied dans le village et sur le port. Procéder à leur ramassage très fréquent en saison estivale et négocier leur reprise par une entreprise spécialisée dans le recyclage des mégots.*

GT 6 : travailler sur les déchets des entreprises : quelle stratégies adopter.

Les déchets des entreprises sont de deux sortes :

- ceux qu'elle produit par ses activités de fabrication et de fonctionnement
- ceux transmis à leurs clients : composition des produits et des emballages ou des conditionnements

Déchets produits par les entreprises

- Inciter les entreprises à réduire la quantité des déchets produits et à développer le réemploi, le recyclage ou la valorisation, de préférence sur les lieux proches de la production ou en liaison avec les organismes extérieurs de traitement des déchets.
- Développer l'éco-conception des produits avec pour objectifs de réduire la consommation de matières premières non renouvelables, de réduire les déchets, de faciliter leur traitement, et de limiter les déchets chez les clients.
- Lutter contre l'obsolescence programmée des produits et développer la réparation.

Déchets résultant de la commercialisation des produits

Inciter les entreprises, dès la conception des produits, à réduire les déchets à traiter par les clients, ou à faciliter leur valorisation.

Soutenir (appel à projet, labels, aide au financement, à l'installation...) les innovations technologiques permettant l'éco-conception, la création de produits de remplacement des produits en plastique, l'amélioration des techniques de recyclage, de réutilisation, etc.

GT 7 : réduire les déchets marins.

C'est un problème majeur pour la Méditerranée.

Il concerne à la fois l'ensemble des bateaux, mais aussi tous les rejets des rivières, des fleuves et des riverains.

Inciter les démarches ports propres, avec une attention particulière pour les déchets, notamment le traitement des résidus des travaux de carénage, la récupération et le traitement des huiles, peintures, fusées, équipements électroniques, pièces de l'armement en plastique, etc.

Travailler avec les pêcheurs professionnels pour la gestion des déchets des équipements, en particulier les filets.

Veiller à supprimer ou réduire les rejets de déchets à la mer par les équipements côtiers publics ou privés, et à réduire fortement les déchets charriés par les cours d'eau.

Pour Porquerolles :

- *Poursuite de la démarche « Port propre »*
- *Travail avec les pêcheurs*
- *Opérations régulières de nettoyage des plages*

GT 8 : communiquer sur la prévention des déchets et accompagner le changement de comportement.

La communication, la sensibilisation et la mobilisation pour modifier les comportements et les pratiques individuelles et collectives de gestion des déchets **sont indispensables pour obtenir des résultats. Elles doivent être la priorité du plan territorial.**

« La propreté d'une route ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage mais aussi - et surtout - de l'éducation des personnes qui l'emprunte ».

Ces actions de communication relèvent de la responsabilité de MTPM, mais aussi des Mairies, des d'entreprises des écoles, des associations, des clubs, etc. qui doivent y contribuer chacun dans son domaine respectif.

Les étapes de la stratégie de communication

« Passer du tout-jetable au tout-réutilisable »

1) Commencer par faire comprendre les enjeux des déchets :

- Préserver les ressources de la planète (érosion des matières premières non renouvelables)
- Éviter l'enfouissement des déchets dans le sol, ou la combustion polluante et le rejet à la mer.
- Impacts pour la santé
- Impacts pour l'environnement terrestre et maritime

- Coûts des transports et des traitements des déchets

2) Convaincre, par les explications et les exemples que, contrairement à ce que beaucoup disent et croient :

- La collecte ne mélange pas les conteneurs de papier, de verre, de plastique.
- Les filières de traitement assurent réellement le recyclage ou la valorisation (donner des exemples).

3) Expliquer clairement les consignes de tri sélectif

L'une des difficultés majeures est que les consignes de tri sélectif, la couleur des poubelles, varient selon les régions et pays, alors que notre territoire reçoit un nombre considérable de visiteurs venus de différents territoires ou pays.

Après plusieurs annonces contradictoires, le gouvernement s'orienterait, vers des consignes de tri simplifié et les couleurs des poubelles de collecte sélectives devraient être les mêmes sur l'ensemble du territoire français le 31 décembre 2022 au plus tard.

Dans cette attente, il convient de clarifier les consignes pour la saison estivale 2020, en tenant compte de la diversité des pratiques des usagers venus de différents territoires et pays par des pictogrammes expressifs et très visibles (en évitant les étiquettes qui se décollent).

Les moyens de communication

Le changement des comportements nécessite de la pédagogie, de la persévérance dans le temps et le recours à la convergence de plusieurs moyens de communication complémentaires.

- Les messages doivent venir de plusieurs sources : Métropole, Municipalités, organismes consulaires (chambre de commerce notamment), entreprises, écoles, associations, etc.
- La communication générale doit venir de la Métropole et être complétée par des communications locales plus ciblées pour tenir compte des spécificités de chaque localité.
- Utiliser différents vecteurs : affichage, dépliants, lettres d'information, réseaux sociaux, internet, animations, etc.

Les lieux de collecte sont d'excellents vecteurs de communication pour le tri sélectif. Ils doivent être :

- Accueillants et propres (l'expérience montre que les comportements de propreté sont en phase avec la propreté du lieu).
- Présenter visuellement les consignes de tri à la fois sur les parois et sur les conteneurs.

Pour Porquerolles :

- *En attente d'une coordination avec MTPM pour connaître les consignes de tri sélectif 2020 et les projets de réaménagement des points de collecte.*
- *Une campagne de communication est prévue pour la saison 2020. Les associations préparent la communication à la fois pour les commerçants et pour les usagers.*
- *Un focus spécial sera consacré à l'action « Zéro Déchet - Zéro Mégot »*
- *Tendre vers une forte réduction de l'utilisation de bouteilles plastiques (eau du robinet, gourdes, fontaines à eau...).*
- *Poursuivre l'installation à différents points de l'île, notamment devant chaque commerce, de cendriers adaptés à la récupération des mégots et à leur recyclage. En effectuer la collecte fréquente et leur recyclage par une société spécialisée.*

GT 9 : promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation.

Cet objectif implique un véritable tri sélectif. Voir GT 8 page 7 : « 3) Expliquer clairement les consignes de tri sélectif ».

L'amélioration du tri sélectif dépend étroitement des évolutions techniques des filières de traitement. Ainsi, le recyclage des petits emballages métalliques est en forte progression en France (+44% en 2018), grâce à la modernisation de centres de tri et l'élargissement des consignes de tri. Les petites pièces en aluminium (dosettes de café et de thé, capsules de bouteilles, opercules et couvercles, emballages de fromages ou de chocolats). L'amélioration du recyclage a été permise par les investissements dans les centres de tri, dont certains sont aujourd'hui équipés en machines à courant de Foucault (tri de l'aluminium) et en "overbands" (aimants pour le tri de l'acier).

Il est souhaitable que le Plan d'action territorial de réduction des déchets de MTPM comporte des investissements pour améliorer les performances des filières du territoire pour les traitements de réemploi, recyclage, valorisation.

Pour Porquerolles :

- *La campagne de communication des associations insistera sur réutilisation, recyclage et valorisation*
- *Le travail portera sur :*
 - o *l'aménagement des points de collecte du village (avec la Mairie), du port (avec la Capitainerie), de l'arrière des plages (avec le Parc national)*
 - o *l'organisation du tri sélectif pour les déchets spécifiques autres que « papier, verre, plastique, ménagers » : électro-ménager, équipements de communication, cartouches d'imprimantes, médicaments, etc.*
- *Mise en place sur l'île d'un système de réutilisation d'objets ou de matériaux dont certains n'ont plus l'usage, mais qui peuvent intéresser d'autres personnes.*
